**Newsletter de la MDPH de Paris**

**Mars 2021**

Twitter [**@handicap\_paris**](https://twitter.com/handicap_paris)

LinkedIn[**MDPH de Paris**](https://www.linkedin.com/in/mdph-de-paris-8b298b19b/)

Site Internet [**handicap.paris.fr**](https://handicap.paris.fr/)

**Rappel des horaires des accueils de la MDPH de Paris**

En raison de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales en vigueur, les horaires de la MDPH ont été adaptés depuis le 4 janvier 2021 et sont en vigueur jusqu’à nouvel ordre :

- l’accueil physique est ouvert de 9 h à 15 h sans interruption et sans rendez-vous du lundi au vendredi,

- l’accueil téléphonique est ouvert de 9 h à 16 h sans interruption du lundi au vendredi,

- l’accueil LSF est ouvert les lundis et mardis de 9 h à 13 h et de 14 h à 15 h,

- l’accueil numérique via le mail contact@mdph.paris.fr.

# En savoir plus sur l’emploi accompagné (EAC) à la MDPH de Paris

**L’emploi accompagné**

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a mis en place un dispositif d’emploi accompagné pour les travailleurs en situation de handicap, dont l’objectif est de leur permettre d’accéder et de se maintenir dans l’emploi en milieu dit « ordinaire ».

Le dispositif d’emploi accompagné est mobilisé en complémentarité des services, aides et prestations existants pour l’emploi des personnes en situation de handicap sur les territoires où ils sont implantés (actions des Cap emploi SAMETH, de l’AGEFIPH…). Ce dispositif est mis en œuvre sur décision de la Commission des Droits et de l’Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre des missions de la MDPH de Paris.

Le dispositif d’emploi accompagné  bénéficie, dès l’âge de 16 ans, aux travailleurs en situation de handicap bénéficiant d’une décision d’orientation vers le milieu ordinaire de la CDAPH.

Les publics cibles (handicap et limitations d’activités) des prestations d’emploi accompagné sont les personnes présentant des troubles psychiques, cérébrolésés, trouble Dys (tels que dyspraxies, dysphasies, dyslexies), Trouble du spectre autistique (type Asperger), déficience mentale légère dont les habilités sociales sont impactées.

**Rôle et début du dispositif à la MDPH de Paris**

Le rôle de la MDPH est de repérer les personnes qui pourraient bénéficier de ce nouveau dispositif et de les orienter.

* **Juin 2018** : démarrage, suite au 1er appel à projet de l’ARS, VIVRE et REGAIN sont les premiers prestataires EAC retenus.
* **Septembre 2018** (2ème appel à projet de l’ARS) les prestataires retenus sont LADAPT 75 et Les Ailes Déployées.

**Suivi du dispositif au sein de l’unité 2 - Formation et insertion professionnelle depuis sept 2018**

Le repérage des situations et l’orientation vers le dispositif emploi accompagnée représentent plus de 800 entretiens téléphoniques avec les usagers.

386 personnes ont été orientées vers le dispositif pour une pré-évaluation auprès des prestataires (avant la notification), mais n’entrent pas forcément ensuite dans le dispositif.

À ce jour, 204 usagers ont un suivi régulier avec les prestataires de l’emploi accompagné à Paris.

Nombre d’accompagnements par prestataires :

* REGAIN : 75 (dont 32 en emploi)
* VIVRE : 37 (dont 18 en emploi)
* LADAPT 75 : 58 (dont 25 en emploi)
* Les Ailes Déployées : 34 (dont 8 en emploi)

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/)

# Focus associatif emploi

Nous vous présentons deux initiatives intéressantes dans le domaine de l’emploi : « Biscornu » et « L’Envol » créées par Olivier Tran, afin de permettre l’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et l’engagement écoresponsable.

* [L’Association l’Envol](https://view.genial.ly/5fda6e923c971e0d6598e0c2/guide-association-lenvol)

L’association forme des jeunes de 14 à 18 ans en situation de handicap aux métiers de la restauration.

Objectif : créer un chemin possible pour les enfants aujourd’hui exclus de la société, donner espoir aux familles ayant des membres exclus de la société aujourd'hui.

* [Biscornu](https://www.biscornu.org/)

Fabrication de verrines gourmandes bio, pasteurisées, à partir de fruits et légumes déclassés, et grâce à des chefs étoilés qui donnent gracieusement des recettes pour ce projet.

Objectif : développer les compétences et atteindre un niveau d’excellence dans la restauration, devenir l’avant-garde d’une société plus vertueuse.

Les 2 structures ont pour ambition de permettre une transformation : passer de l’exclusion à l’exception, grâce à un regard bienveillant qui valorise toute différence.

# Actualités du site Internet

* **Livret “La LfPC regardée par les sciences”**

Si vous voulez comprendre l’intérêt de la Langue française Parlée Complétée, voici un livret pratique et informatif de l’association ALPC qui présente un condensé des études scientifiques réalisées autour de la LfPC.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/livret-la-lfpc-regardee-par-les-sciences/)

* **CMI-stationnement : comment bénéficier de la gratuité du stationnement à Paris**

Depuis le 08/03/2021, [la Ville de Paris a mis en place de nouvelles règles](https://www.paris.fr/pages/le-stationnement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-7844#:~:text=Depuis%20le%2008%2F03%2F2021,stationnement%20pour%20le%20v%C3%A9hicule%20utilis%C3%A9.) pour faire valoir le droit à la gratuité lors de l’utilisation d’une place de stationnement payant : il faut disposer d’un ticket virtuel HANDI en cours de validité lors du stationnement pour le véhicule utilisé.

Ce ticket peut être activé de l’une des deux manières suivantes :

- via le référencement « Handi’Stat » pour les résidents parisiens en situation de handicap, sans autre action après la validation du référencement du véhicule référencement Handi’Stat

- via la prise d’un ticket virtuel gratuit (tarif « HANDI ») sur les applications mobiles, leurs serveurs vocaux ou sur horodateur, lors de chaque stationnement, en l’absence de référencement.

Les informations détaillées sont disponibles sur [notre site Internet](https://handicap.paris.fr/stationnement-a-paris-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap/#faire-valoir-le-droit-a-la-gratuite-du-stationnement-referencement-handi-stat-et-ticket-handi).

* **Audioprothèses**

Depuis le 1er janvier 2021, [suite au décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037995163/), les remboursements de la sécurité sociale augmentent pour les prothèses auditives. Les appareils de classe I et II peuvent être pris en charge à hauteur de 400€ par oreille sur la base d’un remboursement à 100% (tarif de la sécurité sociale).

Attention, cette nouvelle réforme concerne uniquement les adultes de plus de 20 ans.

L’article sur notre site internet détaille les mesures et l’impact sur la prise en charge des audioprothèses par la PCH : [en savoir plus](https://handicap.paris.fr/les-audioprotheses-en-question-les-changements-au-1er-janvier-2021/).

# Bon à savoir

* **Le RAPO**

Un décret de 2018 a modifié les modalités de recours sur les décisions de la CDAPH. **Depuis le 1er janvier 2019**, un recours administratif préalable est **obligatoire** (RAPO) **avant la saisine du tribunal**.

Toutes les décisions (et avis) de la CDAPH peuvent être contestées par un RAPO. Il peut être formulé par la personne concernée ou son représentant légal dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée (*en application de* [*l’article 5 de l’ordonnance n°2020-1553 du 9 décembre 2020*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636870)*, le délai de deux mois dont bénéficie la personne concernée pour engager un RAPO est suspendu  jusqu’au 30 juin 2021).*

La MDPH accuse réception du RAPO et l’examine selon les mêmes modalités que la demande initiale en prenant en compte le cas échéant les éléments complémentaires fournis. La CDAPH dispose de deux mois à compter de la date de réception du RAPO pour se prononcer sur celui-ci (le silence gardé pendant plus de deux mois après réception du RAPO par la MDPH vaut rejet du recours).

Une nouvelle notification de décision est adressée à la personne concernée. En cas de révision de la décision initiale, le droit ou la prestation sera attribué par la CDAPH à compter de la date de dépôt de la demande initiale ou à compter de la date de CDAPH initiale. En cas de maintien de la décision initiale, si l’usager souhaite contester cette nouvelle décision, il ne pourra pas former de RAPO et devra s’adresser au tribunal compétent (Tribunal administratif ou tribunal judiciaire de Paris selon la prestation contestée).

[Plus d’informations sur notre site Internet](https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/#voies-de-recours)

* **Site Antidiscriminations.fr, un nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes**

Le défenseur des droits a lancé le 12 février un nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes. Doté d'un numéro de téléphone à 4 chiffres, le 39 28, d'un tchat et d'un accès sourds ou malentendants, il est destiné aux personnes victimes ou témoins de discriminations, quel qu'en soit le motif (origine, handicap, état de santé, sexe...) et le domaine (emploi, logement, accès à un service, accès à un service...).

[En savoir plus](https://www.antidiscriminations.fr/)

* **Fiche FALC « La Vaccination COVID-19 »**

Comment prendre rendez-vous ? Pourquoi se faire vacciner ? Comment se passe la vaccination ? Est-ce qu’il y a des effets indésirables et des contre-indications ? La vaccination est-elle gratuite ?

Toutes les réponses à vos questions en FALC.

[Consulter la fiche](https://handicap.paris.fr/la-strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap/)

* **S’engager en service civique quand on est en situation de handicap, c’est possible !**

Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l’opportunité de s’engager au service de la collectivité. **L’accès des jeunes en situation de handicap au Service Civique fait donc partie des priorités de l’Agence du Service Civique depuis sa création**.

Afin de rendre le Service Civique encore plus accessible, l’âge d’accueil des jeunes volontaires en situation de handicap est, depuis 2015, **porté à 30 ans**, contre 25 précédemment.

[En savoir plus et s’engager](https://www.service-civique.gouv.fr/page/s-engager-en-situation-de-handicap)

# Agenda

* **Formation Aidforpoly (aidant – formation – polyhandicap)**

Le programme Aidforpoly a pour objectif d’offrir aux aidants de personnes polyhandicapées des sessions de formation et d’échanges sur des préoccupations qu’ils rencontrent au quotidien.

Dates

- Samedi 27 mars 2021 de 9 h 30 à 13 h

- Mardi 1er juin 2021 de 9 h 30 à 13 h

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/agenda/formation-aidforpoly-aidant-formation-polyhandicap/)

* **Webinaire du CRAIF « Accès à l'emploi pour les personnes autistes : quelles modalités ? Quels dispositifs ?**

**Gratuit. Pour les professionnels mais** [inscription obligatoire](https://zoom.us/webinar/register/WN_NSi8GqoSToaP15Z6ToKTSw)

**Le 9 avril de 10 h à 11 h**

Objectif : découvrir et se repérer parmi les dispositifs existants dans le champ de l’insertion professionnelle des personnes autistes.

# La MDPH recrute

- **Secrétaire CDAPH - Pôle Instruction des droits H/F**

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2021/03/Fiche-de-poste-secretaire-CDAPH.pdf)

- **Ergothérapeute - Pôle Évaluation H/F**

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2020/12/Fiche-de-poste-evaluateur-Ergotherapeute.pdf)

- **Coordonnateur de l’unité PCH - Pôle Évaluation H/F**

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2021/03/Fiche-de-poste-coordonnateur-unite-PCH.pdf)

**- Coordonnateur de l’unité RAPT - Pôle Évaluation H/F**

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2021/03/Coordonnateurtrice-URA.pdf)

- **Correspondant d’application - Système d’Information et de Télécommunication H/F**

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2021/03/Fiche-de-poste-correspondant-dapplication.pdf)

[Tous les postes à pourvoir](https://handicap.paris.fr/la-mdph/nous-rejoindre/)